



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La Défense, le 21 OCT 2005

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Conseil général
des Ponts
et Chaussées

Le Vice Président

Monsieur le Délégué général,

Vous avez voulu attirer mon attention sur un article du Canard Enchaîné sur les éoliennes où il est fait mention de la note (« rapport ») d'un polytechnicien membre du Conseil Général des Ponts et Chaussées.

Tout en comprenant parfaitement l'émoi que peut susciter de tels propos qui pourraient d'ailleurs viser aussi bien la formation polytechnicienne que le Conseil Général des Ponts et chaussées, je tiens à vous rassurer sur le fait que cette note, déjà ancienne, est celle d'une personne isolée : elle n'exprime que son opinion et nullement celle de l'institution que je préside. J'avais, en son temps, été conduit à le lui rappeler fermement.

Le Conseil Général des Ponts et chaussées mène des travaux au sein de son collègue « Espaces Protégés Paysages Patrimoine » dont la note ci jointe donne une courte description. Vous pouvez constater que ces travaux résultent d'une très large audition des services et des acteurs concernés (dont vous même avez fait partie) et je pense que leur teneur est donc bien différente de celle de la note auquel fait allusion ce journal.

Soyez assuré que je suis très attaché à l'expression de tous les points de vue et de toutes les concertations utiles avant que nous ne prenions position sur un sujet quel qu'il soit. Je regrette seulement, comme vous, qu'une position personnelle exprimée avant tout rapport final ou intérimaire ait pu être malencontreusement exploitée par la presse.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Délégué Général, l'expression de mes salutations distinguées.

Claude MARTINAND

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone :
01 40 81 88 95
télécopie :
01 40 81 23 95
courriel :
jean.frebault
@equipement.gouv.fr

Monsieur SAGLIO
Délégué Général du Syndicat des Energies Renouvelables
37, rue La Fayette
75009 Paris

La Défense, le 12 octobre 2005

ministère
des Transports
de l'Équipement
du Tourisme
et de la Mer



Conseil général

des Ponts

et des Chaussées

5ème Section

Aménagement des
territoires

Collège Espaces
protégés, paysage et
patrimoine

Catherine Bersani
Inspecteur général de
l'Équipement

Coordonnateur du
Collège

Yves Tugayé
Ingénieur en chef des
Ponts et Chaussées

LES TRAVAUX DU COLLEGE SUR L'EOLIEN.

Le collège « Espaces protégés, Paysage, Patrimoine » réunit au Conseil général des ponts et chaussées les inspecteurs généraux et les membres associés du Conseil qui effectuent des inspections périodiques auprès des services déconcentrés et également des expertises ponctuelles pour le compte des ministres de l'Équipement, la Culture et de l'Environnement dans le domaine des espaces protégés.

Il a progressivement ciblé son intervention sur la dynamique de transformation du territoire. Il travaille à partir des retours d'expérience des services déconcentrés (Directions départementales de l'équipement, Services départementaux de l'architecture et du patrimoine et Directions régionale de l'environnement) ainsi que de leurs partenaires élus, professionnels et associations.

Des travaux ont été engagés sur le sujet « éolien » depuis le début de l'année 2003. En effet, à partir du moment où l'État définit une politique nationale de soutien aux énergies renouvelables et que celle-ci, pour des raisons de compétitivité de filières, se traduit par l'émergence de projets éoliens sur certaines parties du territoire national, il est légitime que le collège se saisisse des aspects « impacts sur le paysage » de cette politique énergétique.

Un cycle de réflexions se déroule à plusieurs niveaux pour partager une compréhension du phénomène, une connaissance de la mesure des impacts de toute nature à prendre en considération et susciter des réflexions méthodologiques appropriées aux différents enjeux en cause, cette méthodologie variant avec la situation particulière du territoire en termes paysagers et énergétiques.

Mais la vision globale d'aménagement du territoire qui est nécessaire passe aussi par une connaissance des aspects techniques dont les contraintes scientifiques et technologiques, les paramètres de sécurité et de risques, les expériences étrangères constituent des chapitres essentiels.

C'est ainsi que se sont tenues des réunions élargies du Collège, auxquelles il faut ajouter la constitution d'un groupe technique plus restreint pour croiser l'élaboration des doctrines et problématiques, favoriser la mutualisation des retours d'expérience, et diffuser les meilleurs pratiques.

A noter que les différents acteurs, au rang desquels les partenaires industriels et associatifs ainsi que les collectivités locales tiennent une place éminente, donnent lieu à des échanges et à différents contacts (syndicat des énergies renouvelables, EDF, fédération des associations de protection du paysage etc...).

Tour Pascal B
92055 La Défense cedex
téléphone : 01 40 81 23.13
télécopie : 01 40 81.23.95
courriel : catherine.bersani
@equipement.gouv.fr

Enfin, la plupart de ceux qui élaborent des schémas éoliens ou des codes de bonne conduite spécifiques, des atlas paysagers éoliens, ou encore entament des actions particulières (sensibilisation des Commissaires-enquêteurs par exemple) nous adressent leurs projets afin de permettre une capitalisation des meilleures expériences.

Sans qu'il soit à l'heure actuelle possible d'énoncer des conclusions définitives à ces travaux, il est d'ores et déjà manifeste que la fonction de centre de ressources et/ou de lieu d'échanges sur la pratique administrative se révèle très utile dans différents domaines. Elle a permis une certaine émulation entre les méthodes adoptées par les services déconcentrés, d'encourager l'évolution du travail administratif des services de l'Etat vers une concertation organisée avec les différents acteurs autour d'une même table dans les pôles éoliens, enfin de déterminer un certain nombre de facteurs rendant l'aménagement paysager éolien plus ou moins pertinent : la réflexion globale à l'échelle d'un territoire (le potentiel éolien, les possibilités de raccordement technique, l'insuffisance de la circonscription communale), la concertation avec toutes les parties concernées (élus, associations, populations locales, organisations professionnelles comme les chambres d'agriculture,...), l'importance cruciale de la qualité des études paysagères et du dialogue interactif avec les populations dans la construction de ce qui doit être un nouveau projet paysage éolien.

Actuellement, le collège travaille sur un rapport intérimaire de capitalisation des expériences qui devrait être produit au cours du dernier trimestre 2005.

Il s'attache aussi à élaborer une méthodologie pour les zones de développement éolien prévues dans l'application de la récente loi sur l'énergie votée par les parlementaires en mi 2005. Il s'agit à la fois de conforter les acquis des schémas éoliens qui peuvent aussi servir d'éclairage ou de cadrage aux préfets pour l'approbation des zones de développement éolien demandées par les communes et de garantir la vertu du processus quand un tel schéma n'existerait pas. Tout aura été fait pour rendre possible l'émergence d'un éolien français respectueux des paysages dont on sait combien ils contribuent à l'indiscutable charme de notre patrimoine.

Catherine BERSANI

Yves TUGAYE